

J'estime donc qu'il faut réagir, et ne pas hésiter à publier les observations analogues à celles que je rapporte. Ma conclusion sera celle-ci :

L'emploi de la pommade au calomel au tiers peut être conseillée au même titre que les autres préservatifs, mais il ne faut pas en faire une méthode prophylactique exclusive”.

— Ajoutons que dans le *Lyon médical* (n° 6), M. le Dr Carle critique de son côté avec beaucoup d'humour et la théorie d'après laquelle la pommade au calomel constituerait une garantie certaine, et la circulaire Oséron, qui est de nature à inspirer aux troupiers une fausse sécurité. Il cite plusieurs cas dans lesquels la pommade (même dans un cas laissée à demeure toute une nuit) n'a servi à rien. Quant à la circulaire, “ il est entendu que l'idée directrice en est excellente et les termes bien mesurés. Il est exact que “ la moralité des individus n'a jamais rien gagné à l'ignorance et à la dissimulation ”. Aussi ne peut-on qu'applaudir à l'idée de conférences faites par les médecins militaires sur les maladies vénériennes, leurs dangers, leur traitement.

Mais dès qu'on aborde la prophylaxie individuelle, la question devient autrement épineuse, et ceci pour deux raisons. D'abord, n'oublions pas que ces conseils s'adressent à une masse jeune, d'esprit simpliste, en majorité ignorante, et d'autant plus portée à l'exagération qu'elle verra surtout dans ce luxe de précautions une facilité plus grande à la satisfaction des instincts génitaux. A ce point de vue, le ton de la circulaire est trop affirmatif, car il semble impliquer une certitude qui, en réalité, n'existe pas. En sorte que ces judicieux conseils, émis avec d'excellentes intentions, peuvent être considérés par des esprits chagrins comme d'incontestables encouragements à la débauche.

Encore n'y aurait-il que demi-mal si les précautions recommandées étaient suffisantes. Or, on ne saurait trop répéter *qu'elles ne le sont pas*. En matière aussi délicate, il eût été bon de se renseigner longuement, d'étudier la question, de connaître les opinions les plus diverses, sans mépriser celles des vieux maîtres, particulièrement qualifiés pour cela. Il n'en fut rien.

Eblouis par les récentes révélations, les auteurs de la circulaire ont négligé toute autre clarté et se sont contentés du rôle ingrat de copistes des communications de M. Metchnikoff. Ce qui est fort regrettable, car un peu de bibliographie leur eût appris qu'à côté des précautions post-coïtales, il y a aussi des précautions pré-coïtales, et que les secondes ont au moins autant d'importance que les premières, sinon plus ; ils eussent encore appris cette modeste vérité qu'à la suite d'un coït un savonnage est de rigueur ; et que